



## Droits papier de fin de contrat

Par **fannyhya**, le **26/09/2013** à **11:12**

Bonjour,

J'ai travaillé 6 mois dans une société jusqu'au 13 septembre en CDD, à la fin de mon contrat j'ai voulu monter mon dossier de chômage au Pole Emploi, seulement, sans papiers de fin de contrat je ne peux rien faire, J'ai pris contact avec mon ancien employeur, il m'a promis avoir mes papiers pour le vendredi 20 septembre ... A ce jour (le 26/09), je n'ai toujours rien eut ... je viens de les appeler, on me dit que maintenant mes papiers seront fait pour le 04 octobre ... Que dois je faire? Sont ils dans leur droits?

Par **P.M.**, le **26/09/2013** à **14:04**

Bonjour,

Il est admis que le solde de tout compte ainsi que l'attestation délivrée à Pôle Emploi puissent être délivrés à la date habituelle de la paie, ce qui ne vous empêche pas de vous inscrire à l'organisme, éventuellement sur leur site internet...